

# Conditions générales de la garantie



**Pour vos gouttières, exigez la meilleure garantie du marché, celle du leader : Nicoll accorde une garantie contractuelle de 30 ans à l'ensemble de ses systèmes de gouttières\* en TECHTAN®, au-delà des garanties légales.**

- 1** Les produits des systèmes de gouttières Nicoll sont réalisés dans des unités de production certifiées ISO9001, respectant les standards de fabrication et les normes en vigueur (norme européenne NF EN 607 pour les systèmes de gouttières). Des essais rigoureux associés à la haute qualité des matériaux utilisés permettent à Nicoll d'offrir une garantie de 30 ans couvrant les points suivants :
  - Résistance aux chocs et à la grêle (test CSTB),
  - Résistance à l'appui d'échelle,
  - Résistance à la corrosion (bords de mer, ambiance industrielle et urbaine),
  - Résistance aux vents forts (<200 km/h),
  - Résistance à la charge des crochets selon les conseils de pose Nicoll en zone à neige (norme EN1462).
- 2** Bien que les systèmes de gouttières Nicoll soient de très haute qualité et solides (la résistance aux intempéries et la résistance aux chocs mécaniques et thermiques sont améliorées grâce à une formulation exclusive de la matière), les conditions climatiques peuvent entraîner une atténuation de couleur qui n'est pas couverte par la présente garantie.
- 3** La garantie ne s'applique qu'à la condition que les règles de pose, de manutention d'entretien et d'utilisation aient été strictement respectées. Ces règles sont définies par les DTU en vigueur et par le cahier technique de Nicoll. Tout manquement à ces règles entraîne l'annulation de la garantie.
- 4** La garantie ne s'applique pas en cas de désordres de force majeure dus à des conditions climatiques exceptionnelles (tempête, ouragan,...) ou en cas de chocs à caractère accidentel ou de vandalisme.
- 5** Sous les conditions 2, 3 et 4 ci-dessus et selon les modalités 6 et 7 ci-après, la garantie couvre tous les défauts imputables au matériau ou à la fabrication.
- 6** Dans le cas de désordres imputables au matériau ou à la fabrication, Nicoll, sur présentation du matériel défectueux, remplacera gratuitement le ou les élément(s) défectueux. La garantie se limite au remplacement du produit, à l'exclusion de tout autre frais et dommage (dépose, pose, transports, conséquences, préjudices, ...). Si le produit livré à l'origine n'est plus disponible, Nicoll pourra le substituer par un produit équivalent.

Produit installé depuis (à la date de l'appel en garantie)	Prise en charge par Nicoll des matériaux de remplacement
moins de 10 ans	100 %
10 à 15 ans	80 %
15 à 20 ans	60 %
20 à 30 ans	40 %

- 7** La garantie de 30 ans est valable en Union Européenne. Elle s'applique à partir de la date d'achat des gouttières NICOLL en Techtán, et après l'activation de cette garantie sur le site [www.nicoll.fr](http://www.nicoll.fr) (enregistrement de vos coordonnées, date d'achat et date de pose, coordonnées de l'installateur, téléchargement de la facture des systèmes en Techtán acquittée).

\* à l'exclusion des éléments de coloris cuivre, des accessoires métalliques (étriers, hampes...), des colliers brides et colliers lyres.

**Nicoll**

Relier l'essentiel  
an OAliax company

ISO 9001  
ISO 14001  
ISO 50001  
BUREAU VERITAS  
Certification

